

Règlement

Art 1. Organisation :

Club 26 Allan

20 Lotissement « La Guillaumière »

26780 Espeluche

Email: club26allan@orange.fr – site web: www.larondedeslucioles.fr

Tel : 06-31-48-69-18 (infos / urgence pendant la course)

07-81-38-50-05 (infos/inscriptions)

Art 2. Définition :

Course de type trail nocturne sur un parcours de 22km à effectuer en solo, en relais à deux (2 boucles de 11km) ou en relais à quatre (4 boucles de 5.5km).

Le parcours solo et relais à deux est ouvert aux catégories juniors, espoirs, seniors et vétérans, hommes et femmes de chaque catégorie.

Le parcours relais à 4 est ouvert aux catégories citées précédemment ainsi qu'aux cadets, munis d'une autorisation parentale, remplie et signée par les parents.

Pour participer à cette épreuve, chaque participant devra présenter à l'organisateur, lors de son inscription, soit :

Une licence Athlé-Compétition, Athlé- Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la manifestation.

Ce document sera conservé par l'organisation en tant que justificatif.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Le nombre de coureurs est limité à 500. Un cadeau sera remis à l'inscription aux premiers inscrits, dans la limite des stocks disponibles. Une fois les stocks épuisés, aucune compensation ne pourra être réclamée auprès de l'organisateur.

Le départ sera donné à 18h00 au centre du village d'Allan. L'ensemble des coureurs sera conduit jusqu'au vieux village d'Allan sur une partie du parcours neutralisée. Le départ officiel sera donné sur le site du vieux village où seront disposés les ravitaillements et zones de relais.

Les dossards sont à retirés à l'Espace d'Animation à Allan le samedi 03 novembre 2018 à partir de 14h00 et jusqu'à 17h00.

Art 3. Inscriptions :

Le tarif des inscriptions par coureur est fixé à :

Pour les solos 20€, 23€ après le 01/09/2018 et 25€ après le 01/10/2018.

Pour les relais à deux 18€, 21€ après le 01/09/2018 et 23€ après le 01/10/2018.

Pour les relais à quatre 12€, 15€ après le 01/09/2018 et 17€ après le 01/10/2018.

Inscription le jour de la course à l'Espace d'Animation à Allan (dans la limite des dossards disponibles) jusqu'à 17h00.

Les inscriptions se feront uniquement par internet, sur www.chronospheres.fr, le Club 26 Allan prenant en charge les frais supplémentaires liés à l'inscription.

Le dossier devra être complet : bulletin d'inscription, certificat médical et règlement.

Art 4. Parcours :

Le parcours est composé de 2 boucles, une de 5,3Kms et 150m D+, l'autre de 5,7 kms et 200 D+.

Pour les solos : le coureur devra parcourir deux fois les deux boucles.

Pour les relais à deux : chaque relayeur devra parcourir une fois les 2 boucles.

Pour les relais à 4 : chaque relayeur devra parcourir 1 fois une des deux boucles.

Le dénivelé total est de 1000m D+ sur les 22km.

La zone de passage de relais sera clairement identifiée et délimitée. Aucun passage de relais ne pourra se faire en dehors de cette zone sous peine de disqualification.

Pour des raisons de sécurité et de fair-play, il est obligatoire de rester sur l'itinéraire balisé.

Art 5. Dossard :

Le port du dossard est obligatoire.

Art 6. Matériel :

Obligatoire :

Lampe Frontale.

Couverture de survie.

Sifflet.

Conseillé :

En fonction de la météo, des vêtements chauds et imperméables, blouson coupe-vent.

Tout participant pourra être contrôlé sur le parcours.

Les bâtons sont interdits.

Les épingles ne sont pas fournies.

Art 7. Ravitaillements :

Un seul point de ravitaillement dans la zone de passage de relais (kilomètre 5, 10, 15).

Art 8. Barrières horaires :

Une barrière horaire est fixée à 21h15 au 15^{ème} kilomètre et donc au départ du 4^{ème} relayeur. Passée cette barrière, les coureurs ne seront plus autorisés à poursuivre l'épreuve, qu'ils soient en solo ou en relais.

Art 9. Abandons :

Tout abandon doit être signalé le plus rapidement possible à un membre de l'organisation. Le/les dossards doivent être ramenés à un bénévole de l'organisation.

Art 10. Secours :

Les secours seront assurés par une équipe de professionnels.

Art 11. Assurance :

L'organisateur est couvert par une assurance à Responsabilité Civile (loi n°84-610, art37) et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur. Les participants renoncent à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Art 12. Secours et entraide :

Les concurrents se doivent secours et entraide. Chaque coureur participera sous sa propre responsabilité, et devra se présenter au départ en bonne condition physique et psychologique.

Art 13. Animaux :

Les chiens ne sont pas autorisés.

Art 14. Respect :

Les concurrents sont tenus de respecter les bénévoles, le code de la route, ainsi que leur environnement. Il est interdit de jeter ses déchets dans la nature.
Tout concurrent ne respectant pas ces règles pourra être éliminé.

Art 15. Annulation du participant :

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical original. La demande devra être adressée par courrier à :

Club 26 Allan

Mme Ville Myriam – 375 Chemin du Clos – 26780 Espeluche

Art 16. Modification – Annulation de l'épreuve par l'organisateur :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve, la barrière horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis, voire d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient en danger la vie du coureur ou tous cas de force majeure. Dans le cas où l'épreuve serait annulée, les frais d'inscriptions versés par les coureurs, ne seront pas remboursés. Un dossard gratuit sera proposé pour l'épreuve suivante.

Art 17. Droit d'image :

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié par écrit du concurrent.

Art 18. Acceptation du règlement :

En s'inscrivant à l'épreuve, les participants acceptent ce règlement et s'engagent à le respecter sans conditions.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Art 19. Récompenses :

Pour le parcours solo : Les 3 premiers au scratch, homme, femme puis le 1^{er} de chaque catégorie.

Pour les relais à deux : les 3 premiers au scratch, 1^{er} Homme, 1^{er} Femme, 1^{er} Mixte.

Pour les relais à quatre : les premiers relais au scratch, 1^{er} Homme, 1^{er} Femme, 1^{er} Mixte, 1^{ER} jeune.

Pour les relais à quatre Entreprise : 1^{ère} Entreprise, 1^{er} Homme, 1^{er} Femme, 1^{er} Mixte, l'entreprise la plus représenté.

Club le plus représenté.

Coureur le plus loin.

Dernier solo.